



## Maison laisser à l'abandon

Par Ilouna, le 12/06/2013 à 20:11

Bonjour à tous, et merci d'avance pour vos réponse.

Voila:

Récemment, j'ai découvert une "maison blockhaus" construite pendant la 1ere guerre mondiale et qui actuellement est laisser à l'abandon depuis de nombreuses années.

Je me suis renseigné à la mairie, mais il m'ont expliquer que le propriétaire fessait partit de la communauté des gens du voyage et qu'il n'avait pas de nouvelles de lui.

J'ai quand même réussit a joindre cette personne par le biais d'une agence immobilière dans laquelle il essaye de vendre son bien depuis X années.

En effet, la maison est à vendre 200 000 euros, alors que c'est une ruine, et bien entendu, aucune négociation est possible puisque la personne s'en fou totalement de laisser ce vestige à l'abandon.

Il n'arrivera donc jamais à le vendre et restera surement à l'abandon encore longtemps.

Donc j'aimerais savoir, si cette personne avait le droit de laisser cette maison à l'abandon et si il n'était pas possible de demander un droit d'expropriation, puisque aucunes négociation n'est envisageable.

Quelles autres solutions serait envisageable vis à vis de la mairie?

Cordialement